

# Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement (CE)



## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

|                                       |  |                            |  |
|---------------------------------------|--|----------------------------|--|
| <b>Nom:</b>                           | EPOXY 5-GL 9100 MASSTONE TINTBASE  | <b>Date de Révision:</b>   | 7/14/2015  |
| <b>Product Identifier:</b>            | 9107375  | <b>Société/Entreprise:</b> | 7/9/2015   |
| <b>Classe/Utilisation du Produit:</b> | Tint Base/Epoxy  |                            |  |
| <b>Société/Entreprise:</b>            | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA | <b>Fabricant:</b>          | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA |
| <b>Préparée par:</b>                  | Service des affaires réglementaires  |                            |  |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence:</b> | Hotline de 24 heures: 847-367-7700   |                            |  |

## 2. Identification des dangers

### Classement de la Préparation

### Symboles du produit



### Mention d'avertissement

Warning

### Dangers spécifiques

85% of the mixture consists of ingredient(s) of unknown acute toxicity

### Fiche de données de sécurité de prudence SGH

|      |   |
|------|---|
| P240 | Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.   |
| P242 | Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.                               |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.          |

### MENTIONS DE DANGER SGH

|   |      |                                  |
|---|------|----------------------------------|
| Liquide inflammable, catégorie 3            | H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 | H332 | Nocif par inhalation.            |

### SGH étiqueter les conseils de prudence

|      |  |
|------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  |

## 3. Information sur les composants

**SUBSTANCES DANGEREUSES**

| <u>Nom chimique</u>    | <u>N° CAS</u> | <u>Wt. %<br/>Range</u> | <u>Symbols GHS</u>  | <u>Phrases GHS</u>  |
|------------------------|---------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| Résine Époxyde         | 25085-99-8    | 50-75                  | Aucune information. | Aucune information. |
| Talc                   | 14807-96-6    | 10-25                  | Aucune information. | Aucune information. |
| Xylène                 | 1330-20-7     | 2.5-10                 | GHS02-GHS07         | H226-312-315-332    |
| Méthyl-isobutyl-cétone | 108-10-1      | 2.5-10                 | GHS02-GHS06         | H225-319-331-335    |
| Éthylbenzène           | 100-41-4      | 1.0-2.5                | GHS02-GHS07         | H225-332            |
| Orthoxylène            | 95-47-6       | 0.1-1.0                | GHS02-GHS06         | H226-312-315-331    |

**4. Premiers secours**

**En cas de contact avec les yeux:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**En cas de contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste.

**En cas d'exposition par inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Si inhale, faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin.

**En cas d'ingestion:** Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut pénétrer dans les poumons et causer de graves lésions pulmonaires. Obtenir des soins médicaux immédiatement. 411 <undefined>

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**En cas d'incendie, les agents d'extinction recommandés sont :** Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Eau pulvérisée

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême due à la montée de la pression. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Garder les contenants hermétiquement fermes. Tenir éloigné de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. Pas de dangers inhabituels d'incendie ou d'explosion noté.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression et la possibilité d'auto-inflammation ou d'explosion. Évacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sécuritaire. 452 <undefined>

**6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**

**MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIEL EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ:** Confiner le liquide renversé avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un matériau combustible tel que de la sciure de bois. Éliminer toute source d'inflammation; utiliser du matériel à l'épreuve des explosions. Placer le produit dans un contenant et l'éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'étincelles. Éliminer le produit conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas incinérer les contenants fermes. Ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

**7. Manipulation et stockage**

**MANIPULATION:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventilé. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de sécurité du produit et sur les étiquettes, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des résidus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Entreposage :** Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder les contenants hermétiquement fermes. Tenir loin de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. Ne pas entreposer à plus de 49 degrés C (120 degrés F). Entreposer les grandes quantités de produit dans des bâtiments conçus pour l'entreposage de liquides combustibles de classe NFPA II et protéger en conséquence. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. 536 <undefined>537 <undefined>

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

| Nom chimique           | N° CAS     | % du poids moins que | ACGIH TLV-TWA | ACGIH TLV-STEL | OSHA PEL-TWA | OSHA PEL-CEILING |
|------------------------|------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|------------------|
| Résine Époxyde         | 25085-99-8 | 65.0                 | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Talc                   | 14807-96-6 | 25.0                 | 2 mg/m3       | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Xylène                 | 1330-20-7  | 10.0                 | 100 ppm       | 150 ppm        | 100 ppm      | N.E.             |
| Méthyl-isobutyl-cétone | 108-10-1   | 5.0                  | 20 ppm        | 75 ppm         | 100 ppm      | N.E.             |
| Éthylbenzène           | 100-41-4   | 5.0                  | 20 ppm        | N.E.           | 100 ppm      | N.E.             |
| Orthoxylène            | 95-47-6    | 1.0                  | 100 ppm       | 150 ppm        | N.E.         | N.E.             |

### Protection individuelle

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE:** Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent le port d'un respirateur. Il peut être permis de porter un respirateur d'épuration d'air muni d'une cartouche ou d'un réservoir de protection contre les vapeurs organiques approuvé par le NIOSH/MSHA dans certaines circonstances lorsqu'il est probable que les concentrations de particules en suspension dans l'air dépassent les limites d'exposition. Les respirateurs d'épuration d'air n'offrent qu'une protection limitée. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive s'il y a un risque de rejet non contrôlé, si les limites d'exposition ne sont pas connues ou dans les situations où un respirateur d'épuration d'air n'offre pas une protection adéquate.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Utiliser des gants pour éviter le contact prolongé avec la peau. Utiliser des gants étanches afin d'éviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau. Les gants en nitrile ou en neoprene peuvent offrir une protection cutanée suffisante.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications. Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'équipement de protection individuelle et son application.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                     |                        |   |               |
|-------------------------------------|------------------------|---|---------------|
| <b>Caractéristiques:</b>            | Liquide                | <b>Etat Physique:</b>                       | Liquide       |
| <b>Odeur :</b>                      | Comme un solvant       | <b>Seuil de l'odeur:</b>                    | N.E.          |
| <b>Relative Density:</b>            | 1.285                  | <b>pH:</b>                                  | N.A           |
| <b>Point de congélation, ° C:</b>   | ND                     | <b>Viscosité:</b>                           | Non déterminé |
| <b>Solubilité à l'eau:</b>          | Négligible             | <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):</b> | Non déterminé |
| <b>Decomposition Temp., °C:</b>     | Non déterminé          | <b>Explosive Limits, vol%:</b>              | 1.0 - 8.0     |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b> | 114 - 261              | <b>Point d'éclair, °C:</b>                  | 32            |
| <b>Inflammabilité:</b>              | Supporte la combustion | <b>Auto-ignition Temp., °C:</b>             | Non déterminé |
| <b>Taux d'évaporation:</b>          | Plus lent que l'Éther  | <b>Pression de vapeur, mmHg:</b>            | Non déterminé |
| <b>Densité de vapeur:</b>           | Plus lourd que l'air   |   |               |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

## 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:** Éviter les températures supérieures à 49°C (120°F). Évitez le contact avec les acides forts et les bases fortes. Éviter toutes les sources d'inflammation possibles.

**INCOMPATIBILITÉ:** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alcalis forts.

**DÉCOMPOSITION DANGEREUSE:** Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldéhyde.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**STABILITÉ:** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage. Peroxydes de forme de mai de stabilité d'unknown.

## 11. Informations toxicologiques

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Provoque des lésions oculaires graves

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation. Provoque une irritation cutanée. Des réactions allergiques sont possibles.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Nocif si inhalé. Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Peut causer des maux de tête ou des étourdissements. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** Nocif si ingéré. Risque d'aspiration si ingéré; peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** Des concentrations élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central (sommolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vue brouillée) et/ou des lésions. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. La surexposition au xylène a été associée à des anomalies du foie, à des lésions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du système reproducteur, de même qu'à l'anémie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du cœur. IARC énumère l'éthylbenzène comme carcinogène humain possible (groupe 2B).

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTRÉE:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

### Valeurs de toxicité aiguë

The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

| <u>N° CAS</u> | <u>Nom chimique</u>    | <u>LD50 par voie orale</u> | <u>LD50 par voie cutanée</u> | <u>Vapeur CL50</u> |
|---------------|------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 1330-20-7     | Xylène                 | 4300 mg/kg Rat             | N.I.                         | 47635 mg/L Rat     |
| 108-10-1      | Méthyl-isobutyl-cétone | 2080 mg/kg Rat             | >16000 mg/kg Rabbit          | 8.2 mg/L Rat       |
| 100-41-4      | Éthylbenzène           | 3500 mg/kg Rat             | 15354 mg/kg Rabbit           | 17.2 mg/L Rat      |
| 95-47-6       | Orthoxylène            | 3609 mg/kg Rat             | N.I.                         | N.I.               |

N.I. - Aucune Information

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Le produit est un mélange des composantes indiquées. Le produit est un mélange des composantes indiquées.

## 13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

**Informations sur l'évacuation:** Éliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas permettre au produit de s'infiltrer dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

|                            | <u>National (USDOT)</u>     | <u>International (IMDG)</u> | <u>Aérien (IATA)</u>        | <u>TDG (Canada)</u>         |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>UN Number:</b>          | 1263                        | 1263                        | 1263                        | 1263                        |
| <b>Nom UN::</b>            | Peintures, Vernis, Diluants | Peintures, Vernis, Diluants | Peintures, Vernis, Diluants | Peintures, Vernis, Diluants |
| <b>Classe de danger :</b>  | 3                           | 3                           | 3                           | 3                           |
| <b>Groupe d'emballage:</b> | III                         | III                         | III                         | III                         |
| <b>Quantité Limitée:</b>   | Non                         | Non                         | Non                         | Non                         |

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations fédérales américaines:

#### Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Risque d'incendie, Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé

**SARA SECTION 313:**

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

| <u>Nom chimique</u>    | <u>N° CAS</u> |
|------------------------|---------------|
| Xylène                 | 1330-20-7     |
| Méthyl-isobutyl-cétone | 108-10-1      |
| Éthylbenzène           | 100-41-4      |
| Orthoxylène            | 95-47-6       |

**LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

**16. Autres informations****Evaluations HMIS**

**Santé:** 2\*      **Inflammabilité:** 3      **Risque physique:** 0      **Protection individuelle:** X

**Classements NFPA**

**Santé:** 2      **Inflammabilité:** 3      **Instabilité:** 0

**LES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS, g/L:** 162

**CE DATE DE RÉVISION:** 7/14/2015

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Substance Hazard Threshold % Changed  
Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):  
02 - Hazard Identification  
03 - Composition/Information on Ingredients  
09 - Physical & Chemical Properties  
11 - Toxicological Information  
Déclaration (s) Changé

Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

Rust-Oleum Corporation estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisation et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Corporation ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.